

Ministère d'Etat.

Paris, le 2 g<sup>re</sup> 1853.

173

Secrétariat général.

Beaux-Arts.

Sommaire.

Académie impériale  
de France à Rome.

Vérandation  
d'une expédition du  
Compte approuvé de cet  
Établissement pour l'Exercice  
1852.

Monsieur le Directeur, le compte  
des recettes et des dépenses de l'Académie impériale de  
France à Rome, produit par M. Alaux, votre prédecesseur,  
a été vérifié, et, sur la proposition de M. le Directeur de la Comp-  
tabilité au Ministère de l'Intérieur, le Ministre de ce département  
vient de l'approuver et d'en arrêter définitivement la recette à cent  
sept mille cent vingt un francs trente six centimes — 107,121, 36

La dépense à cent sept mille  
huit cent onze francs soixante deux centimes — 107,811, 62

Et l'excédant de dépense à — 690<sup>f</sup> 26<sup>e</sup>

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une  
expédition de ce compte, revêtue de l'approbation de M. le  
Ministre de l'Intérieur.

La somme de 690<sup>f</sup> 26<sup>e</sup>, montant de l'excédant  
de dépenses, vous a été versée le 18 aôut dernier, par le payeur  
du Corps expéditionnaire français en Italie, ainsi qu'il résulte  
d'une lettre du caissier payeur central ~~du payeur~~ du Département

Série B, n° 2.

Monsieur Schney, Directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

publie, en date du 13 Septembre suivant.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance  
de ma considération la plus distinguée.

Se/ chef de la Section des Beaux-arts,

J. Meier